

**Nais / Formulaire 4 VD Visite intermédiaire du 04.12.2013**  
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS Ogens / Roche à Roux VD32

**1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:**

Soins cultureux	ha
Bois exploités et débardés	m3
Bois exploités et laissés sur place	m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de châblis (522)
Autre (préciser)	

--> Aucune mesure sylvicole n'a été prise

**2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé**

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

--> Rien

**3. Événements naturels survenus depuis le dernier relevé**

(Événements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

--> Flétrissement du frêne

**4. Observations**

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

--> Rien

**5. Mesures à prendre**

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2. Une analyse des effets plus conséquentes sera faite en 2015).

--> Les mesures préconisées lors de la première analyse restent de mise.

**6. Plan et Photos**

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

**7. Rafraîchissement des limites**

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date

Ogens 4. 12. 2013

Signature du garde forestier

